

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 77**

Règlement décrétant l'ouverture d'un chemin sur le lot 53-32, rang 7, au cadastre officiel du canton de Robertson, étant le prolongement de la 7<sup>e</sup> Rue et de la rue des Bosquets.

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 9 mai 2005, à laquelle sont présents : Gilles Huberdeau, Sylvain Lacasse, Jocelyne Cloutier, Louis-Pierre Blais, Gilles Lacelle et François Desjardins, formant quorum sous la présidence du maire Michel Adrien.

La greffière, Blandine Boulianne, est présente.  
Le directeur général, Jean-Yves Forget, est présent.  
Le directeur général adjoint, Normand Bélanger, est présent.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil, tenue le 25 avril 2005 ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Louis-Pierre Blais propose, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Lacelle d'adopter le règlement portant le numéro 77, comme suit :

**ARTICLE 1 :**

Est par le présent règlement ordonnée l'ouverture du chemin sur le lot 53-32, rang 7, au cadastre officiel du canton de Robertson, le tout démontré au plan préparé par Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 20 décembre 2004, sous la minute 5550 et déposé au ministère des Ressources naturelles le 4 février 2005.

Pour référence, ledit plan est déposé au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle.

**ARTICLE 2 :**

Le chemin mentionné à l'article 1 du présent règlement sera connu comme étant le prolongement de la 7<sup>e</sup> rue et de la rue des Bosquets .

**ARTICLE 3 :**

Le règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

---

Michel Adrien, maire

---

Blandine Boulianne, greffière